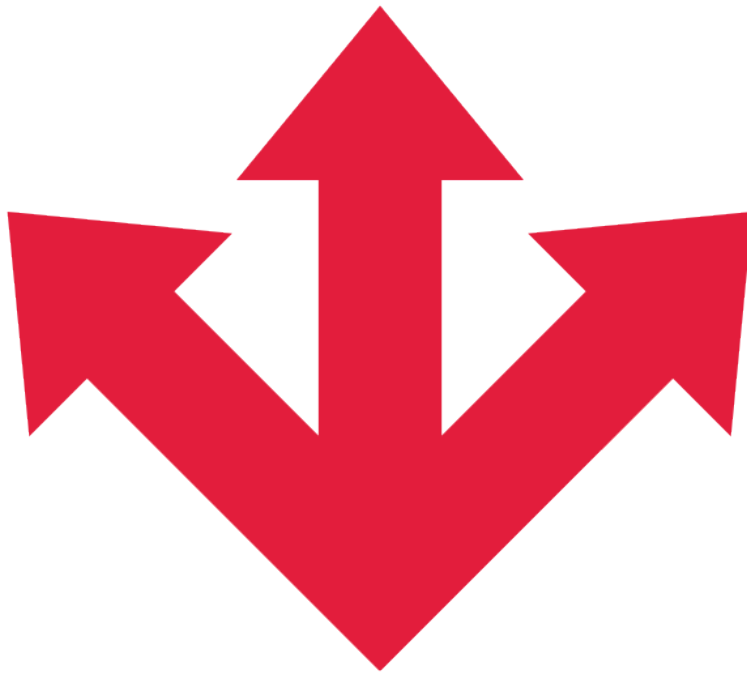


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2019



INFORMER SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ
PRÉSENTER LES ENGAGEMENT PLURIANNUELS
DISCUTER DES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS À INSCRIRE AU BUDGET PRINCIPAL

VITRÉ COMMUNAUTÉ, C'EST

SOMMAIRE

BILAN DES ACTIONS 2018 ET PERSPECTIVES DU MANDAT

RÉPARTITION PAR POLITIQUE ET
DONNÉES BUDGÉTAIRES 2018...P.5

REVERSEMENTS AUX COMMUNES...P.6

ÉCONOMIE ET EMPLOI...P.7

SPORTS ET SANTÉ...P.8

CADRE DE VIE...P.9

LOGEMENT...P.10

PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE
ET TOURISME...P.11

TRANSPORTS...P.12

JEUNESSE...P.13

MUTUALISATION...P.14

CONTEXTE FINANCIER ET ORIENTATIONS 2018 - 2020

LA SITUATION FINANCIÈRE DE
VITRÉ COMMUNAUTÉ : REFLET D'UNE
DYNAMIQUE LOCALE...P.17

UNE CONSOLIDATION DE LA REPRISE
ÉCONOMIQUE...P.19

CONCLUSION...P. 30



46 COMMUNES



82 000 HAB.



UNE PRIORITÉ
DONNÉE AU
**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



TAUX DE CHÔMAGE :
5,1%

18 630 SALARIÉS



21 ZONES
COMMUNAUTAIRES
105,4 HECTARES DE
DISPONIBLE



UNE POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
SOUTENUE



UN PRINCIPE DE
SUBSIDIARITÉ
24 M€ DE
REVERSEMENT AUX
COMMUNES



UNE SITUATION
FINANCIÈRE SAINTE
ET UN ENDETTEMENT
FAIBLE



UNE PRESSION
FISCALE MODÉRÉE

**UNE POLITIQUE AU PROFIT DES COMMUNES
ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE**

BILAN DES ACTIONS 2018



PERSPECTIVES 2019

RÉPARTITION PAR POLITIQUE

MONTANTS PRÉVISIONNELS 2018 : 31 062 K€

Les 3 orientations prioritaires de Vitré Communauté

01.

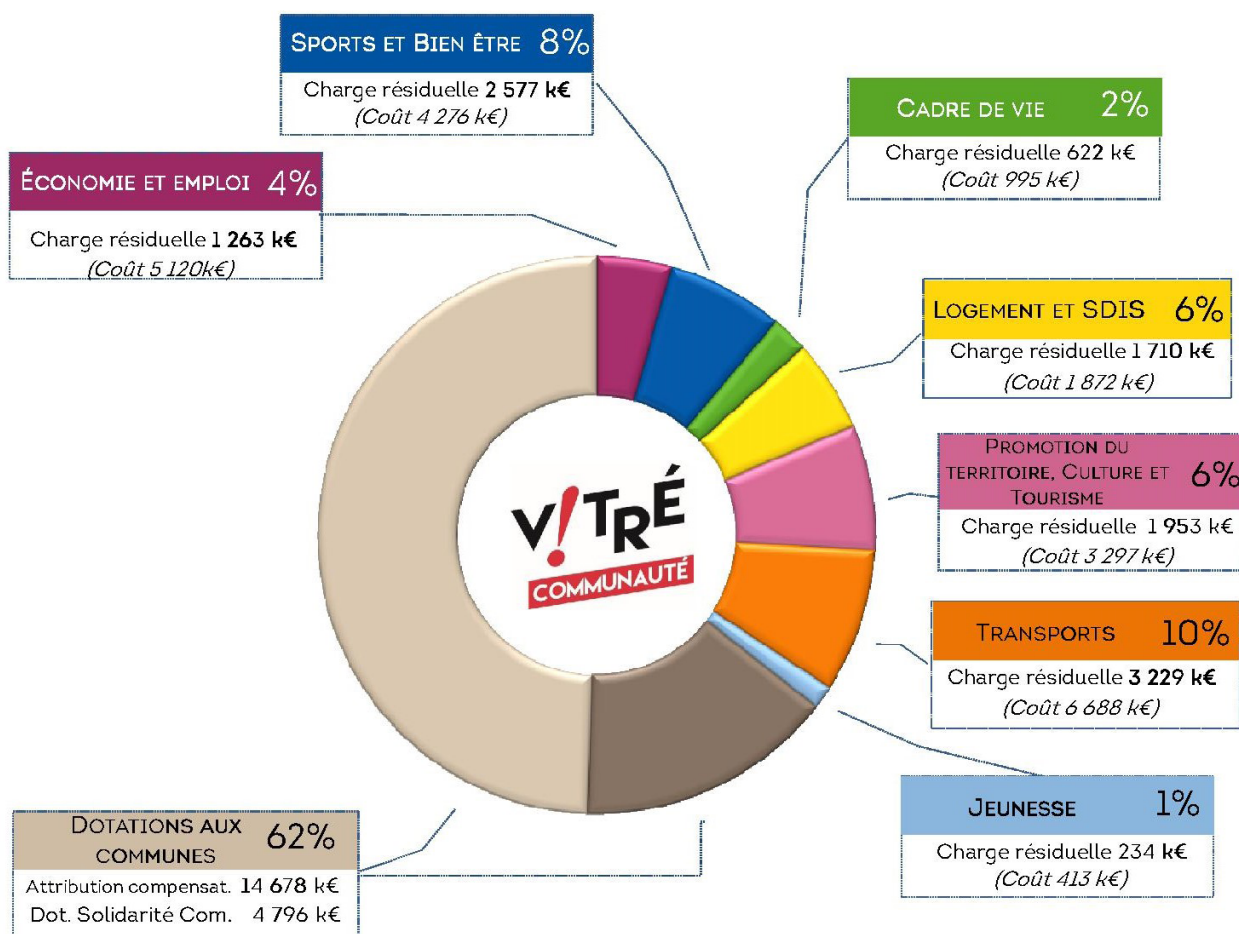
Respecter le **principe de subsidiarité** en accompagnant ses communes membres par l'attribution de dotations budgétaires conséquentes.

02.

Mettre la **politique économique et de l'emploi au cœur de sa stratégie.**

03.

Maintenir l'attractivité du territoire en développant des services apportés à la population afin d'assurer une réelle égalité des chances sur l'ensemble du territoire.



RÉPARTITION PAR POLITIQUE REVERSEMENTS AUX COMMUNES

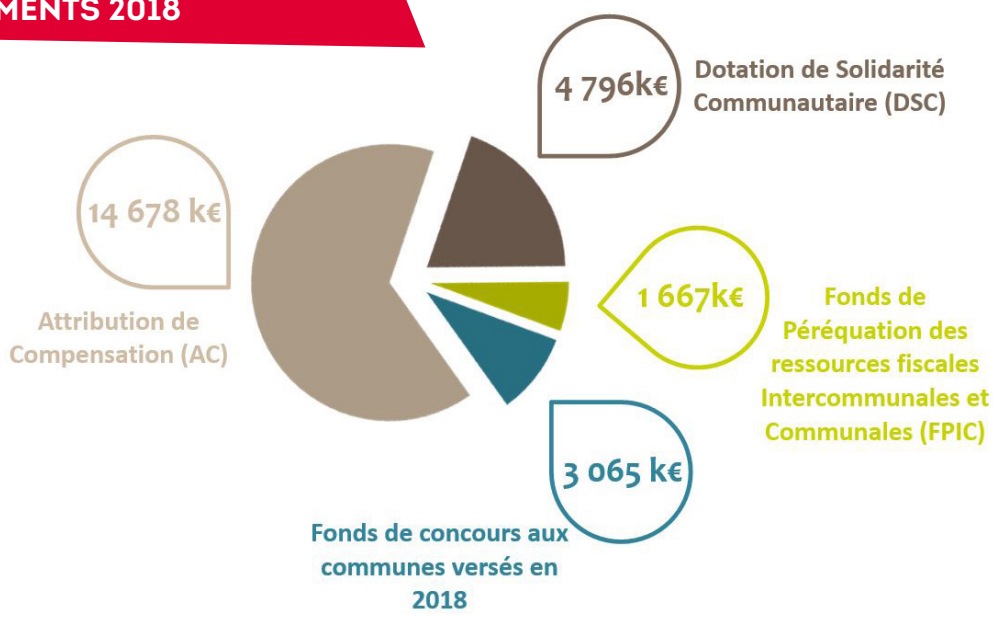


62 %

COÛT : 24 772 K€

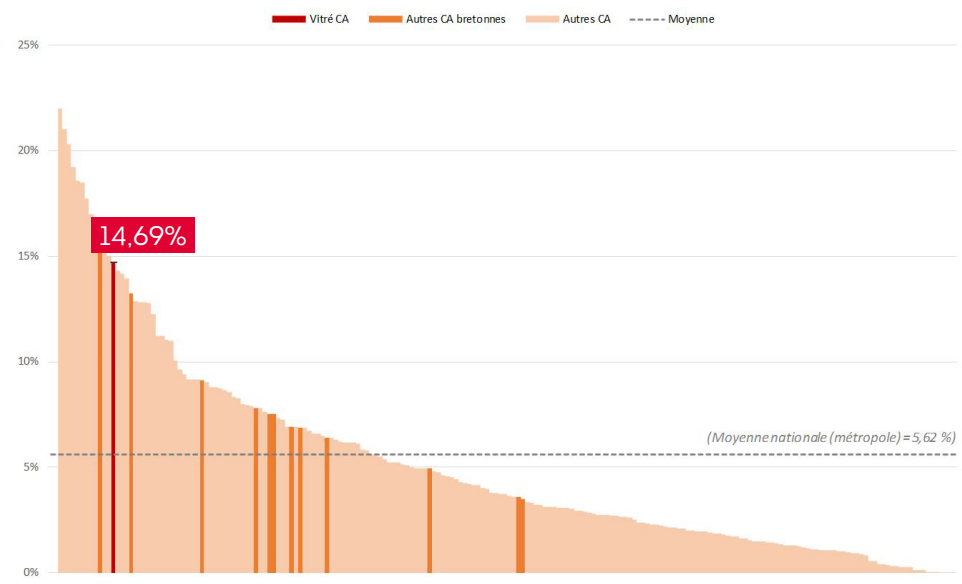
CHARGE RÉSIDUELLE : 24 772 K€

REVERSEMENTS 2018



Le poids des reversements choisis (DSC+Fonds de concours) par rapport aux recettes de fonctionnement mesure le niveau de reversement d'une communauté à ses communes membres.

Vitré Communauté a été fondé, d'abord sur un projet de territoire, mais aussi sur un pacte financier visant à assurer la solidarité au sein du territoire et à soutenir l'investissement de ses communes membres.





RÉPARTITION PAR POLITIQUE ÉCONOMIE ET EMPLOI

4 %

COÛT : 5 120 K€

CHARGE RÉSIDUELLE : 1 263 K€

BILAN 2018

- Taux de chômage : 5,1 %
- 10 parcelles vendues, 5 nouvelles locations de bureaux, acquisition de 5 parcs et de 5 bâtiments d'activités suite à transfert loi Notre, vente du 1^{er} étage B 3000 Vitré
- 233 000 € d'avances remboursables accordées (2 entreprises), 50 600 € de fond de concours « dernier

commerce » attribués (Balazé, Princé, Mondevert, Saint-Didier)

- 570 bénéficiaires RSA en 2018 soit 0,8 % sur le territoire de Vitré Communauté (1,6 % en Ille-et-Vilaine et 3% en France).

OBJECTIFS DU MANDAT

- **Anticiper** les besoins des entreprises en coopérant activement
- **Accueillir** de nouvelles activités en favorisant la diversification de l'économie du territoire
- **Accompagner et faciliter** les projets des entreprises
- **Contribuer** à l'élévation et à l'adaptation du niveau de formation professionnelle aux besoins des entreprises et des salariés
- **Mettre en œuvre** une politique de promotion du territoire renforçant son attractivité et son identité
- **Accompagner** les personnes en difficulté en favorisant leur retour vers l'emploi. Permettre aux personnes en recherche d'emploi de bénéficier d'un service d'information, de documentation, de consultation.
- **Participer** au réseau des acteurs du territoire (Point Accueil Emploi)

5 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Étude permettant la caractérisation de l'offre foncière
- Fonds de soutien aux jeunes agriculteurs « Pass JA » : 60 000 € sur 3 ans
- Soutien aux commerces et à l'artisanat : « Soutien au Dernier commerce » et « Pass commerce et artisanat »
- Étude de l'observation des dynamiques commerciales à l'échelle de Vitré Communauté
- Aménagement des zones d'activités (travaux de sécurisation du PA de Saint-Germain-du-Pinel) et travaux de requalification et d'extension (PA du Haut Montigné, Torcé - Briqueterie 4, Vitré...)

SUGGESTIONS



RÉPARTITION PAR POLITIQUE

SPORTS, BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

COÛT : 4 276 K€

8 %

CHARGE RÉSIDUELLE : 2 577 K€

BILAN 2018

- 13 022 heures d'intervention dans les 40 clubs de football, basket et volley (12 éducateurs)
- 1 417 enfants accueillis lors des actions de vacances scolaires
- 9 emplois sportifs soutenus et 3 projets (95 004 €)
- Soutien du haut niveau sportif avec AVBB et la route Adélie
- 308 000 entrées dans les 3 piscines du territoire, dont 88 600 scolaires
- 8 000 personnes accueillies sur des activités nautiques à la base de loisirs

OBJECTIFS DU MANDAT

- **Développer** le dynamisme sportif du territoire et de son rayonnement extérieur à travers l'organisation de manifestations sportives locales (UTPV, Tournoi de Noël, opens) et de manifestations sportives d'envergure nationale
- **Développer** des pratiques sportives, touristiques, de bien-être et de loisirs
- **Soutenir** les clubs en formant des cadres techniques bénévoles au sein des clubs et lors des stages spécifiques
- **Soutenir** la pérennisation des emplois et des projets sportifs, associatifs selon les dispositifs définis

4 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Poursuivre les actions de soutien aux clubs au travers des interventions des éducateurs sportifs et des dispositifs de financement des emplois sportifs.
- Promouvoir et mettre en valeur la dynamique sportive de notre territoire en soutenant les initiatives au travers des événements sportifs de haut niveau.
- Créer une école multisports de nature à la base de loisirs de Haute Vilaine
- Phase opérationnelle du projet de déménagement de la maison médicale de garde

SUGGESTIONS



RÉPARTITION PAR POLITIQUE

CADRE DE VIE

2 %

COÛT : 995 K€

CHARGE RÉSIDUELLE : 622 K€

BILAN 2018

- Réalisation de la voie verte Vitré-Fougères
- Raccordement piscine du Bocage au réseau de chaleur urbain
- 11 projets accompagnés par le Conseiller en énergie partagé

OBJECTIFS DU MANDAT

- **Couvrir** le territoire en très haut débit
- **Favoriser** l'appropriation du numérique et l'innovation sur le territoire
- **Accompagner** les collectivités dans les usages numériques
- **Conforter** l'activité agricole et préserver l'environnement
- **S'engager** dans la transition énergétique du territoire : énergies renouvelables et économies d'énergie dans les bâtiments publics
- **Mener** une politique en faveur de la mobilité durable sur le territoire

5 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Étude des modalités de transfert de la compétence « Eau & assainissement » au 1^{er} janvier 2020
- Accompagner le Développement du Très haut débit (MEGALIS)
- Révision Plan-Climat Air Energie Territorial
- Finalisation schéma directeur cyclable
- Salon des usages numériques du 1^{er} au 3 mars 2019
techinn.vitrecommunaute.bzh - & poursuite du Mois du Multimédia

SUGGESTIONS



RÉPARTITION PAR POLITIQUE

LOGEMENT

6 %

COÛT : 1 872 K€

CHARGE RÉSIDUELLE : 1 710 K€

BILAN 2018

- Adoption du Programme Local de l'Habitat 2016-2022
- Accompagner la rénovation du parc ancien :
 - 449 rénovations énergétiques accompagnées dont 91 au titre de l'ANAH
 - 41 travaux d'adaptation dans le logement
- Reconquérir les centres bourgs et cœurs de villes – Lutter contre la vacance
 - 23 logements accompagnés techniquement et financièrement en centralités
 - 6 études centres bourgs en projet ou engagées et 2 conventions opérationnelles avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB)
- Assurer la solidarité territoriale, l'accueil des nouveaux arrivants et compléter l'offre à destination de tous les publics
 - Soutien à la production de 135 logements aidés
 - 1071 demandes de logements locatifs sociaux au 31 décembre 2018
 - Soutien financier à la construction d'un Hameau d'hébergement et d'une résidence accueil à Vitré
 - Intermédiation locative – accompagnement à la création de 12 logements à vocation sociale dans le parc privé

OBJECTIFS DU MANDAT

- **Améliorer** énergétiquement le parc existant et réinvestir le parc vacant
- **Favoriser** l'équilibre territorial et organiser le développement de la production neuve
- **Assurer** la solidarité territoriale, l'accueil des nouveaux arrivants et compléter l'offre à destination de tous les publics
- **Poursuivre** l'accompagnement et l'animation de la politique locale de l'habitat
- **Poursuivre** la politique de maintien du dernier commerce

5 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Maintien des actions du PLH n°2 avec budget identique en investissement + report 2018 à 2019 du financement du CHRS et résidence accueil (272 00 €)
- Action de communication sur la Maison du Logement (film) et la rénovation énergétique (action La Poste)
- Étude pré-opérationnelle OPAH/PIG sur Vitré Communauté
- Étude sur le logement des jeunes (étudiants et salariés)
- Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

SUGGESTIONS



RÉPARTITION PAR POLITIQUE

PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE ET TOURISME

COÛT : 3 297 K€

6 %

CHARGE RÉSIDUELLE : 1 953 K€

BILAN 2018

- Ouverture du nouveau site des archives
- Définition d'une stratégie intégrée à l'échelle de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne
- École d'arts plastiques, rentrée 2018-2019 : 280 élèves sur 11 communes. 20 événements programmés dont stages et séances découvertes (8)
- Conservatoire, rentrée 2018-2019 : 906 élèves dont 43 CHAM, 794 en musique et 81 en art dramatique.
- Musique à l'école : 1842 scolaires dans 35 écoles (23 communes)
- Un réseau d'ambassadeurs qui se développe (90 ambassadeurs : entreprises, associations, particuliers)
- Adoption du projet de lecture publique

OBJECTIFS DU MANDAT

- **Renforcer** l'attractivité du territoire et son identité
- **Poursuivre** l'action de démocratisation de la musique avec un dispositif de Classes à Horaires Aménagés Musicales à l'école Jean Guéhenno de Vitré
- **Poursuivre** les missions statutaires du Conservatoire : sensibilisation musicale, enseignement spécialisé, soutien à la pratique amateur.
- **Mettre en place** une stratégie touristique afin d'assurer la promotion du territoire et de développer l'économie touristique

5 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Création d'un catalogue commun pour la mise en place du réseau de lecture publique
- Amélioration de l'accueil du public en réalisant les travaux nécessaires sur le théâtre
- Actions de développement touristique par la mise en œuvre des stratégies touristiques à l'échelle de la Destination et de Vitré Communauté
- Maintien de la Maison Accueil Bretagne
- Campagne d'attractivité auprès du secteur tertiaire

SUGGESTIONS



RÉPARTITION PAR POLITIQUE

TRANSPORTS, MOBILITÉ

ACCÈS À L'EMPLOI

10 %

COÛT : 6 688 K€

CHARGE RÉSIDUELLE : 3 229 K€

BILAN 2018

- Le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) : service ouvert depuis le 04 avril 2018, 180 locations effectuées au 30 octobre 2018 - 30 primes attribuées dans le cadre de l'achat.
- Achat de signalisation pour les aires de covoiturage et mise en place d'une aide financière auprès des communes dans le cadre des travaux d'aménagement. Action lancée au printemps 2018, commande de

signalétiques effectuée au profit de 3 communes, poursuite de la politique en 2019.

- Semaine de prévention «sécurité dans les transports scolaires». - action organisée au profit des élèves de 6ème de Vitré et d'Argentré du Plessis du 10 au 14 septembre 2018, action à reconduire en 2019 sur le thème du port du gilet jaune.
- Scolaires : 4 900 jeunes transportés sur 95 circuits

OBJECTIFS DU MANDAT

■ **Faciliter** la mobilité des habitants en favorisant l'usage des transports en commun (Bus, covoiturage...)

■ **Favoriser** l'égalité des chances et l'accessibilité de l'offre de transport communautaire

2 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Poursuivre notre politique volontariste en faveur des modes de déplacements qui permettront de diminuer l'utilisation de «la voiture individuelle» :
 - Promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique à travers notre service de location et la prime offerte dans le cadre de l'achat.
 - Promouvoir l'utilisation des transports publics en donnant une meilleure visibilité du réseau Vitobus disponible sur notre territoire par la mise en place d'un nouveau réseau pour la ville de Vitré, l'extension de la ligne Vitré/La Guerche avec la desserte de 2 communes supplémentaires (Bais, Vergéal) et l'installation de poteaux d'arrêt sur les réseaux urbains de Vitré, Châteaubourg et la ligne Vitré / La Guerche.
 - Promouvoir le covoiturage en poursuivant la mise en place d'une signalétique aux abords des aires, en favorisant les aménagements et en mettant en place une communication orientée vers les entreprises.
- Préparer l'avenir de notre réseau de transports scolaires dans le cadre du renouvellement de nos marchés en 2021 en s'appuyant sur les services d'une AMO pour effectuer un diagnostic de notre plan de transport et définir la structure de notre nouvel appel d'offre.

SUGGESTIONS



RÉPARTITION PAR POLITIQUE JEUNESSE

COÛT : 413 K€

1 %

CHARGE RÉSIDUELLE : 234 K€

BILAN 2018

- 4862 jeunes informés dans les 4 PIJ du territoire
- 41 jeunes aidés et accompagnés pour partir à l'étranger dans le cadre du dispositif BIJ
- 5 associations soutenues dans le cadre du dispositif Agir Jeunes
- Prévention santé sur les festivals sur l'année (765 jeune sensibilisés)
- Actions dans les lycées, collèges et espaces jeunes (plus de 1000 jeunes inscrits)
- Forum partir à l'étranger (250 jeunes)
- Forum jobs d'été (380 jeunes)
- Coopérative Jeunesse de Services (12 jeunes du territoire)
- Formation générale du BAFA (20 jeunes)
- Chantier international de jeunes bénévoles (47 jeunes)

OBJECTIFS DU MANDAT

- **Encourager** l'esprit d'entreprendre, les initiatives et l'engagement des jeunes
- **Développer** une politique d'information jeunesse sur le territoire
- **Accompagner** les jeunes par l'information à devenir des citoyens actifs, responsables, autonomes.
- **Soutenir** les initiatives des jeunes et de les faire participer à la vie locale

5 ACTIONS PRIORITAIRES EN 2019

- Organisation d'ateliers d'information sur l'alternance, les stages, les alternatives aux jobs, les métiers, l'orientation.
- Actions de sensibilisation à la prévention santé au sein des PIJ
- Organisation d'une formation baby-sitting sur Vitré et mise en place de baby-sitting dating sur Argentré du Plessis et Châteaubourg (en partenariat avec le PAE)
- Proposition d'un chantier de jeunes bénévoles et d'une Coopérative Jeunesse de Services
- Forum jobs d'été

SUGGESTIONS



Trois principes ont été fixés au lancement de la démarche de mutualisation

- Considérer la mutualisation comme un élément fédérateur du territoire
- Viser l'amélioration de la qualité et de la performance de notre administration territoriale
- A périmètre de service égal pas de bouleversement des équilibres financiers existants

Contexte de la mutualisation

La mutualisation se met en place, pour nos organisations, avec des exigences de :

- **Sécurisation juridique et harmonisation des pratiques**
- **Meilleure qualité du service public local**
 - Approfondissement de spécialités qui font défaut (plus grande taille de service)
 - Homogénéité d'intervention sur une part du territoire
 - Cohérence du personnel : éviter les potentiels doublons...
- **Optimisation des dépenses et les économies d'échelle**
 - Demande croissante quantitative et qualitative de services locaux
 - Introduction des normes règlementaires (environnement, sécurité, handicap...)
 - Réformes de l'intervention de l'Etat (Etat civil, logement, urbanisme)
- ... **Dans un contexte de :**
 - Stagnation voire de réduction des recettes (dotations d'Etat et réforme de la fiscalité)
 - Révision de l'exercice des compétences des collectivités

Principaux effets attendus en terme d'organisation

Une ingénierie structurée au service de l'intelligence collective :

L'association des services de la ville de Vitry et de l'agglomération va permettre de renforcer la qualité d'ingénierie des services fonctionnels :

- Les services spécialisés seront des ressources au bénéfice des autres communes.
- Le développement d'outils communs (groupement de commande...)

L'association des services de la ville et de l'agglomération :

- **Expertise** approfondie
- **Investissement** dans des missions insuffisamment explorées aujourd'hui : audit, prospective...
- **Adaptation** aux enjeux à venir

SERVICES COMMUNS SUR VITRÉ COMMUNAUTÉ



LES SERVICES AUX COMMUNES - MONTANTS ANNUELS PRÉVISIONNELS - Les montants définitifs seront validés en CLECT

- Instruction des ADS - 400 k€
- Conseil en Energie Partagé - 15 k€
- Informatique (à partir du 1^{er} octobre 2017) - 50 k€
- Assistance Technique en Gestion Voirie (1^{er} janvier 2018) - 20 k€

LES SERVICES OPTIMISANT LES RESSOURCES ENTRE VITRÉ COMMUNAUTÉ ET LA VILLE CENTRE (+ CCAS) - MONTANTS ANNUELS PRÉVISIONNELS

- Ressources Humaines (1^{er} octobre 2017) - 300 k€
- Finances (1^{er} octobre 2017) - 310 k€
- Affaires juridiques, assemblées, Commande Publique (1^{er} octobre 2017) - 180 k€
- Système d'Information Géographique (1^{er} octobre 2017) - 130 k€
- Archives (1^{er} janvier 2018) - 65 k€
- Accueil courrier (1^{er} janvier 2018) - 57 k€



CONTEXTE FINANCIER

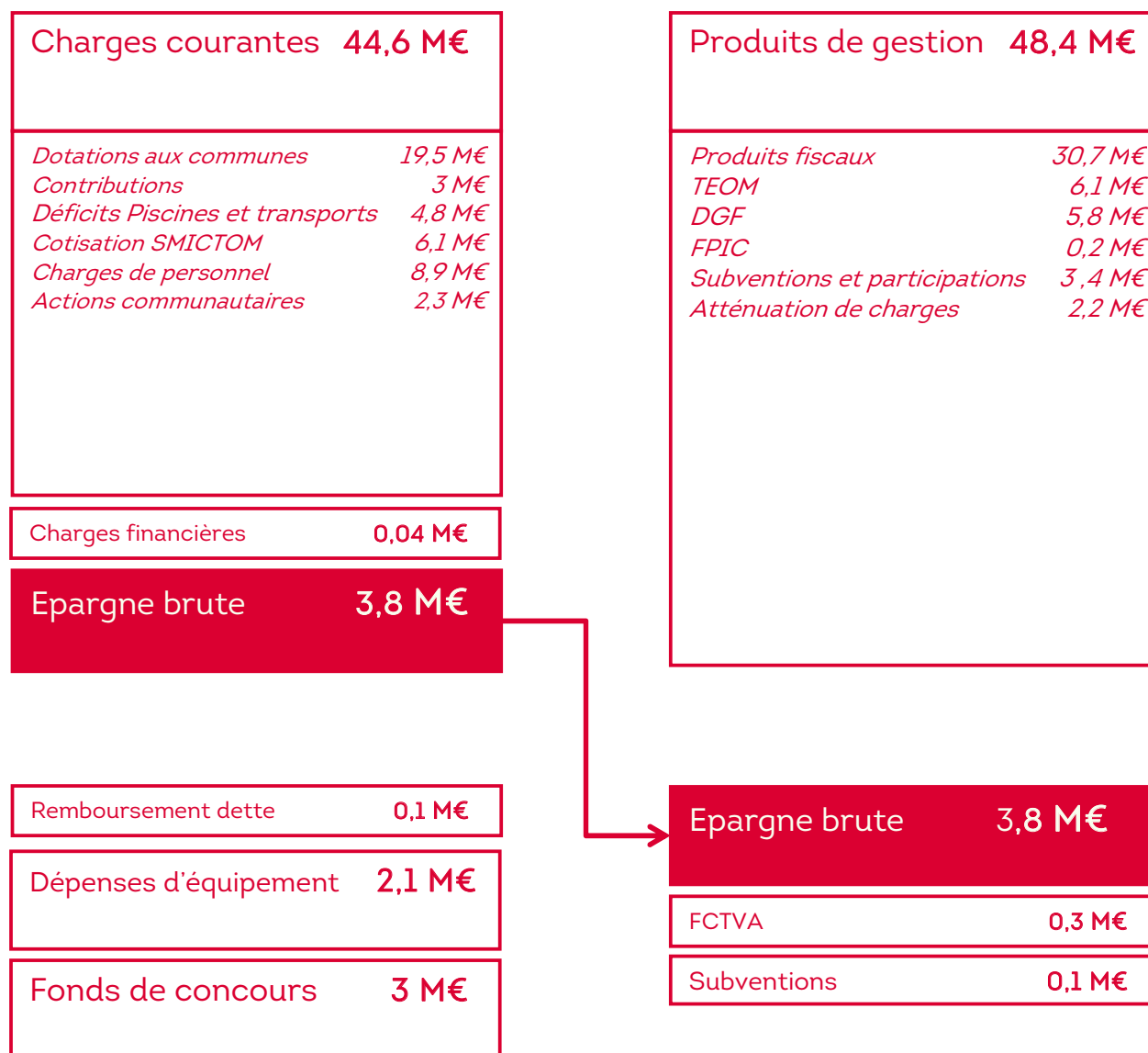


ORIENTATIONS

2019-2020

LA SITUATION FINANCIÈRE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ : REFLET D'UNE DYNAMIQUE LOCALE

PREMIERS RÉSULTATS 2018



D'après les premiers résultats prévisionnels, Vitré Communauté dégagerait un autofinancement 2018 de près de **3,8 millions d'euros**.

Cet autofinancement a permis à Vitré Communauté de financer sa politique de fonds de concours ambitieuse. En effet, l'agglomération a versé à ses communes membres et aux projets en matière d'habitat 3,8 millions d'euros de fonds de concours.

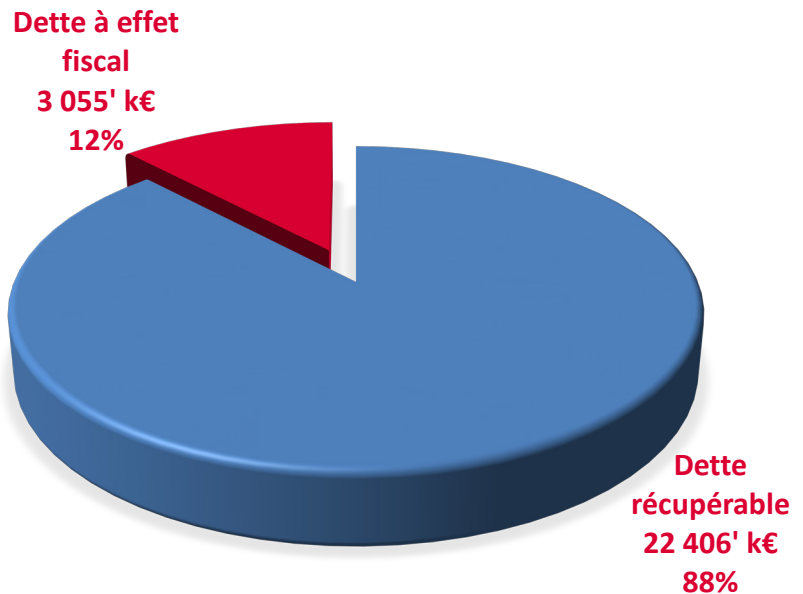
L'excédent global de clôture 2018 est estimé à 10 millions d'euros.

DETTE SAIN ET MAÎTRISÉE

2018

Capital
restant dû
(CRD)
26 444 k€

Taux
moyen
1,83 %



La dette de Vitré Communauté est caractérisée par **88%** de dette récupérable c'est-à-dire, que les loyers adossés à ces équipements couvrent l'annuité d'emprunt et **12%** à effet fiscal.

DELAI DE DÉSENTETEMENT ET RISQUE DE TAUX

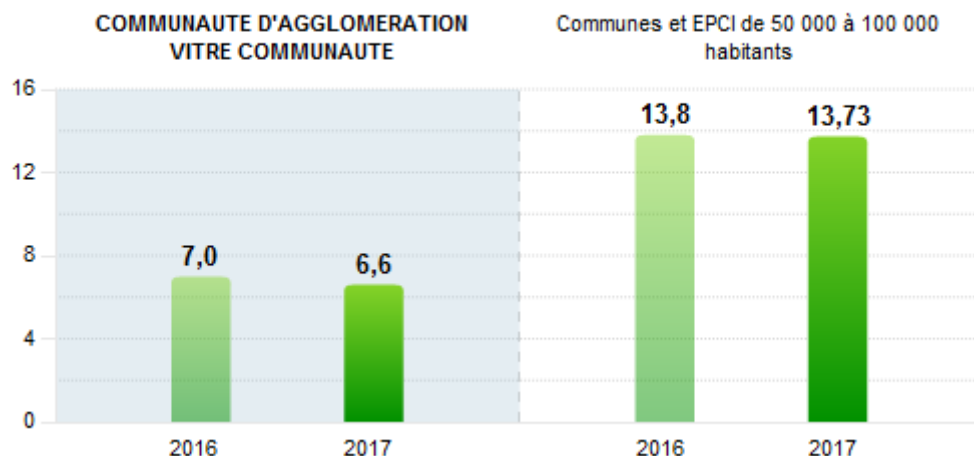
C'est le ratio qui permet de mesurer en combien d'année une collectivité se désendetterait en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement.

Si nous ne tenons compte que de la dette du budget principal, le délai de désendettement pour Vitré communauté est de **0,48 an.**

Le délai global de désendettement des budgets consolidés est de **6,6 ans.**

Le PLF 2018 fixe un plafond national de référence pour le ratio d'endettement. En effet, une nouvelle règle vise à encadrer le recours à l'emprunt des collectivités. Le seuil d'endettement pour un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 hab. de l'ensemble des budgets devrait être fixé par décret entre 11 et 13 ans. Vitré Communauté est très éloigné du seuil.

Durée de vie résiduelle (en années)



UNE CONSOLIDATION DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

En 2018 l'activité économique mondiale reste en apparence bien orientée portée par les États-Unis, la Chine et le Japon, en revanche le futur qui se dessine est plus incertain.

La croissance reste soutenue aux États-Unis ; la demande reste forte tant sur la consommation des ménages que sur l'activité industrielle et le taux de chômage est au plus bas (3,9%). Néanmoins, la guerre commerciale menée avec certains pays au travers des échanges douaniers et le contexte politique intérieure pourraient perturber gravement ce dynamisme.

Qui du Royaume-Uni ? Alors que les négociations autour du Brexit battent leur plein et que la croissance reste positive, les perspectives sont plutôt réservées sur l'avenir et les incertitudes sont totales.

Sur la zone euro la dynamique de la croissance ralentit et de nombreuses questions subsistent... Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien. Selon les prévisions, **la croissance de la zone euro devrait donc ralentir** de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 % en 2019.

En France ; **la croissance faiblit en 2018 par rapport à 2017**, l'inflation est à un niveau relativement élevé (estimée à 1,9 % en 2018) ce qui pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, les bonnes conditions de crédits sont maintenues.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF : UNE LENTE CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE

Le triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 est réaffirmé ; réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Réforme fiscale, contractualisation, engagement de désendettement, **les collectivités sont plus que jamais dans l'incertitude des pressions financières auxquelles elles pourraient être amenées à faire face.**

Le Loi de finances 2019 peut-être ainsi qualifiée de texte transitoire. Il ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances. Ceci étant, **la perspective d'un projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1er semestre 2019** est annoncé et ce notamment afin de permettre aux candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action, et dans un premier temps leur programme.

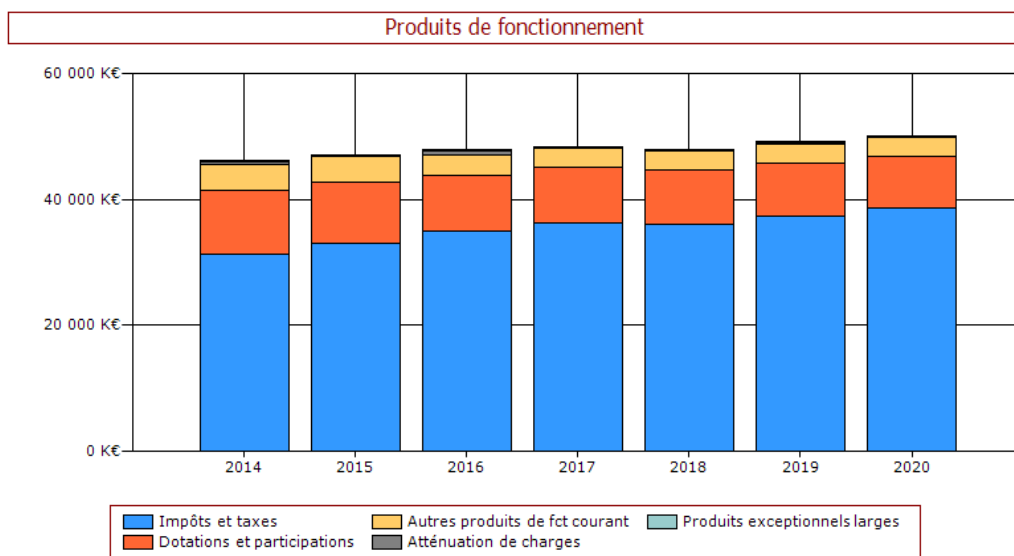
Stabilité des concours de l'État, refonte de la dotation d'intercommunalité, aménagement de la TEOM, mise en place de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation,...la loi de finances 2019 ne contient pas de bouleversements majeurs mais elle procède à de nombreux ajustements.

Plus généralement, la loi de finances 2019 s'inscrit dans une certaine continuité : elle découle de la loi de programmation qui impose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT EN 2018 & ÉVOLUTION AU COURS DU MANDAT

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	45 628	46 826	47 011	48 161	47 696	48 848	49 891
Impôts et taxes	31 326	33 126	35 076	36 346	36 173	37 424	38 572
Dotations et participations	10 033	9 656	8 783	8 690	8 498	8 367	8 230
Produits des services	4 268	4 043	3 152	3 125	3 025	3 057	3 089
Atténuations de charges	499	322	846	289	291	293	296
PROD. FCT COURANT	46 127	47 148	47 857	48 450	47 987	49 142	50 187
Produits exceptionnels larges	16	22	20	5	5	5	5
PROD. DE FONCTIONNEMENT	46 143	47 170	47 877	48 454	47 992	49 146	50 192



Les produits de Vitré Communauté ont connu une progression continue, reflet de la dynamique locale. En 2019, la progression des produits est de +2,4%.

VARIATION ANNUELLE DES PRINCIPAUX PRODUITS

DOTATIONS : LE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DGF : RÉFORME DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ

L'article 79 du projet de loi de finances pour 2019 prévoit la réforme de la dotation d'intercommunalité, applicable au 1er janvier 2019. Elle aura pour conséquence de modifier les critères de répartition, ainsi que les mécanismes de garantie existants.

Plusieurs changements d'importance interviennent :

- **Une valeur de point unique quelle que soit la catégorie de l'EPCI** : cela veut dire que les EPCI seront comparés entre eux, non pas directement mais au travers de l'écart à la moyenne de leur catégorie.
- Par ailleurs, la dotation de péréquation serait déterminée non plus seulement en référence à la population de l'EPCI, à son coefficient d'intégration fiscale (CIF) et à son potentiel fiscal, mais aussi **en fonction du revenu par habitant** de l'établissement.
- Le CIF est plafonné à 60% pour le calcul de la DGF
- **Création d'un « tunnel » encadrant les évolutions** de DGF.

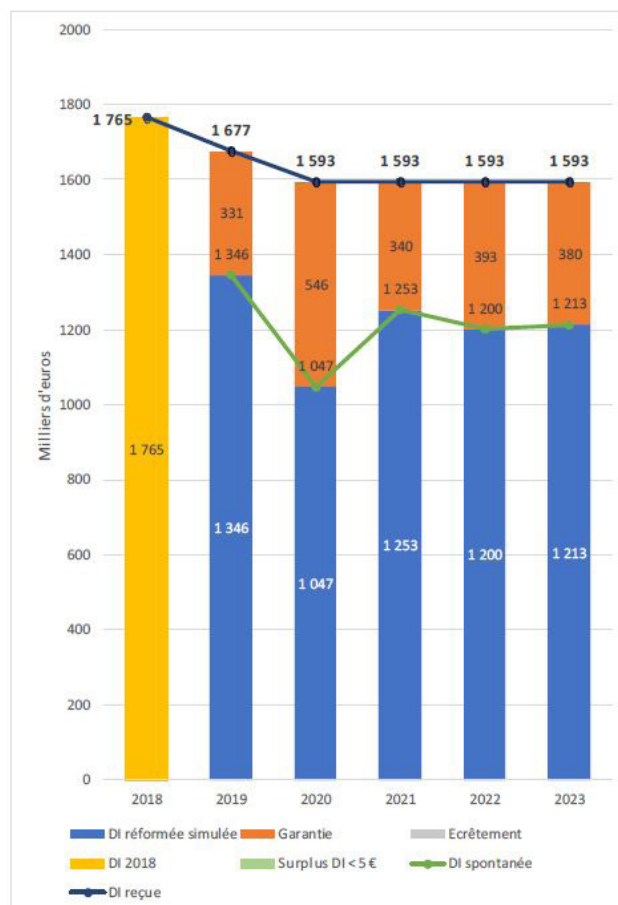
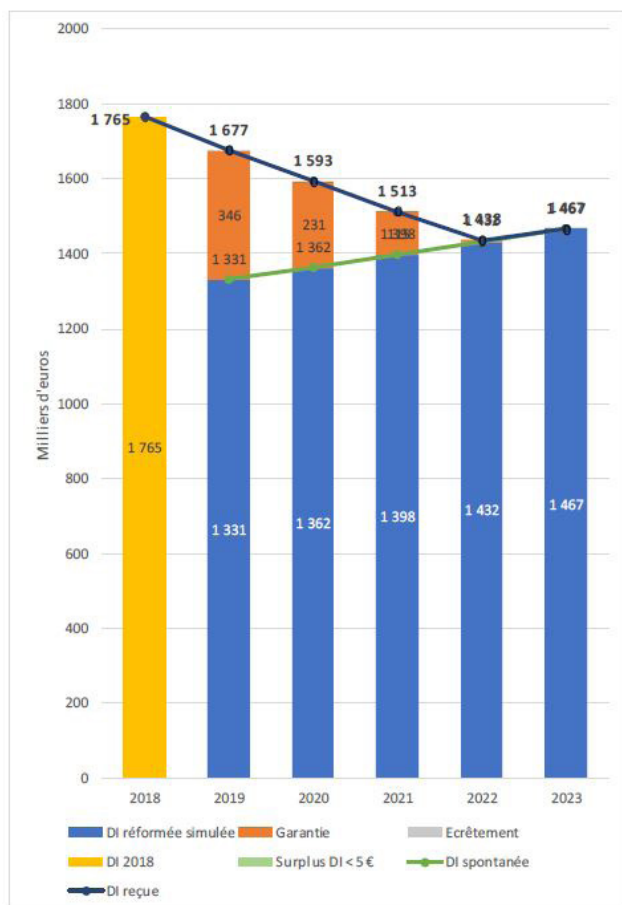
Afin d'assurer une transition en douceur vers le nouveau système, le PLF prévoit également, en plus des garanties actuelles qui demeurent, un tunnel encadrant les évolutions individuelles de la dotation d'intercommunalité, allant de - 5 % à + 10 %.

Ce dispositif permet une progression lente vers la dotation-cible. Il s'avère très protecteur pour les communautés qui verront leur dotation baisser.

■ DGF 2019 : 5 950k€ (en 2018 5 798k€ soit -172k€)

	2018	2019
Dotation d'intercommunalité	1 765 k€	1 677 k€
Compensation Part Salaire	4 033 k€	3 941 k€ <i>Maintien de l'écrêtement de -2,28%</i>
Total DGF	5 798 k€ <i>(en 2014 : 7 570 k€ soit -1 772k€ -23%)</i>	5 618 k€ <i>soit - 180k€ // 2018</i>

Simulation de Dotation d'intercommunalité



Hypothèse PLF 2019 avec un abondement de l'enveloppe nationale de 30 M€ par an

Hypothèse PLF 2019 avec un abondement de l'enveloppe nationale de 30 M€ et la majoration du CIF liée à la mutualisation en 2018, au transfert de la compétence lecture publique en 2019 et à la redevance assainissement perçue en 2020 par an

PÉRÉQUATION HORIZONTALE : LE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Il consiste à prélever une partie des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés pour les reverser au moins favorisés.

L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal est abandonnée. Son montant est figé au niveau de l'année 2018 pour les années à venir.

Dans l'hypothèse d'une répartition de droit commun de l'enveloppe du FPIC, voici les montants prévisionnels de l'enveloppe 2019 :

FPIC	2018	Montant estimatif 2019	Evolution
Enveloppe nationale	1Md€	1Md€	Maintien
Montant ensemble intercommunal (EI)	2 025 k€	1 980 k€	-45 k€

Répartition dérogatoire		Répartition droit commun	
Part communale 1 668 k€	Part EPCI 357 k€	Part communale 1 344 k€ Soit -323k€	Part EPCI 636 k€ Soit +278k€
		Répartition dérogatoire ?	

La commission des finances et le bureau communautaire propose de retenir en 2019 l'option dérogatoire afin de garantir le maintien de la part communal.

Le territoire de Vitré Communauté bénéficie depuis 2012 de l'enveloppe du FPIC mais les critères d'attribution évoluent à chaque loi de finances. Sa position de bénéficiaire n'est pas garantie dans le temps.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Les taux de fiscalité resteront stables en 2019	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,40 %
Taxe d'habitation (TH)	10,72 %
Foncier Non Bâti (FNB)	2,21 %
Foncier Bâti (FB)	1,90 %

A partir de 2019, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Elle sera de 2,2 %.

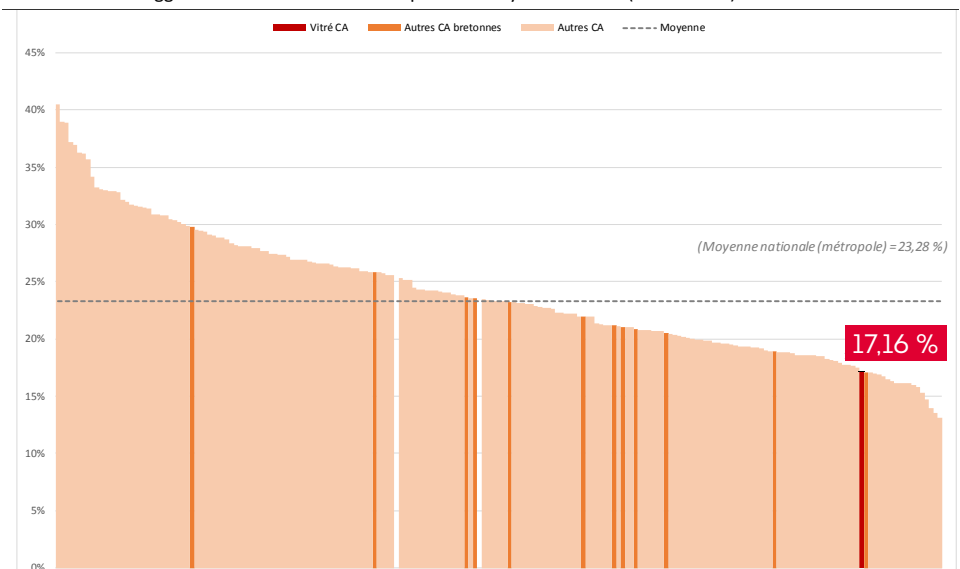
	2018	2019	Evolution	
Cotisation Foncière des Entreprises	9 827k€	10 297k€	469k€	Application du coefficient de revalorisation de +2,2% et évolution des bases de +5,5%
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	6 489k€	6 645k€	156k€	Notification prévisionnelle 2019 de +2,4%
Taxe Habitation	8 220k€	8 499k€	279k€	Application du coefficient de revalorisation de +2,2% et évolution des bases de +1,2 %
Taxes Foncières	1 677k€	1 734k€	57k€	Application du coefficient de revalorisation de +2,2% et évolution des bases de +1,2 %
IFER	262k€	266k€	4k€	Evolution de + 1,5 %
TASCOM	950k€	964k€	14k€	Evolution de + 1,5 %
Fiscalité directe locale	27 425k€	28 405k€	980k€	
Compensations de l'Etat	3 582k€	3 582k€	0k€	Montant figé depuis la réforme de la TP en 2012
Panier fiscal	31 007k€	31 987k€	980k€	Evolution de +3,5 %

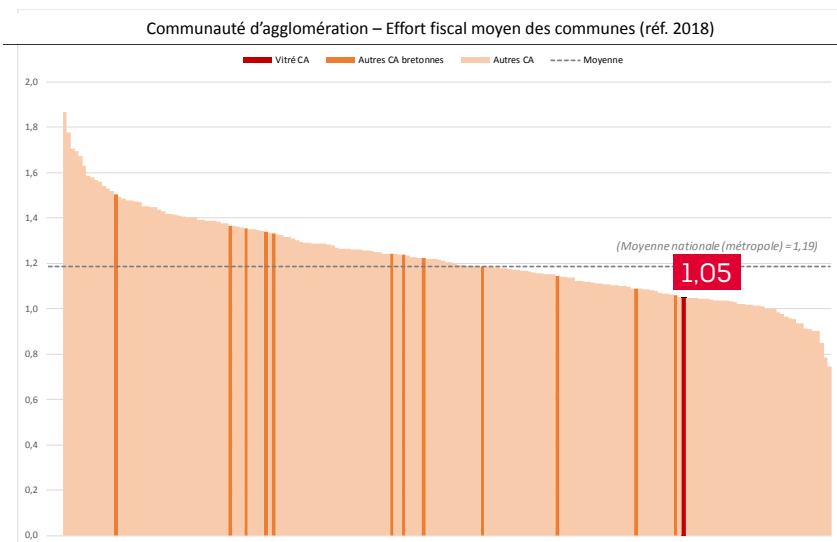
Maintenir une **pression fiscale modérée** est une **priorité** pour les élus de Vitré Communauté afin de protéger le pouvoir d'achat des familles et maintenir la compétitivité des entreprises.

FISCALITÉ MÉNAGES

L'ensemble intercommunal fait partie des communautés d'agglomération des régions Bretagne, Pays de Loire et Normandie les moins imposées.

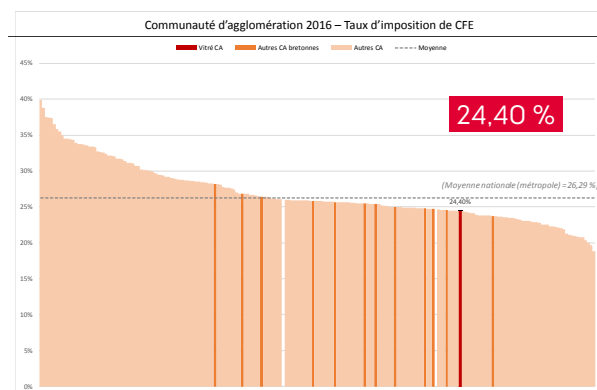
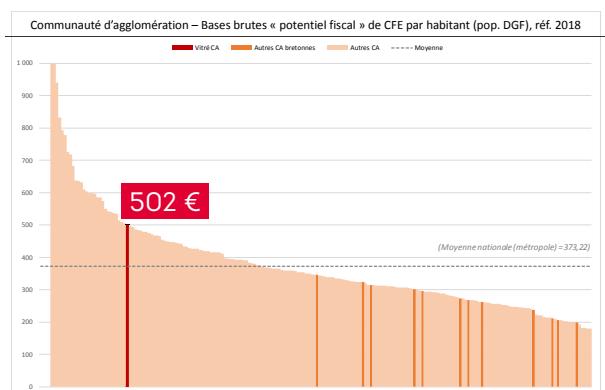
Communauté d'agglomération 2017 – Taux d'imposition moyen consolidé (com. + EPCI) de taxe sur le foncier bâti





L'effort fiscal est le rapport entre le produit des taxes ménages et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les ménages.

FISCALITÉ ENTREPRISES

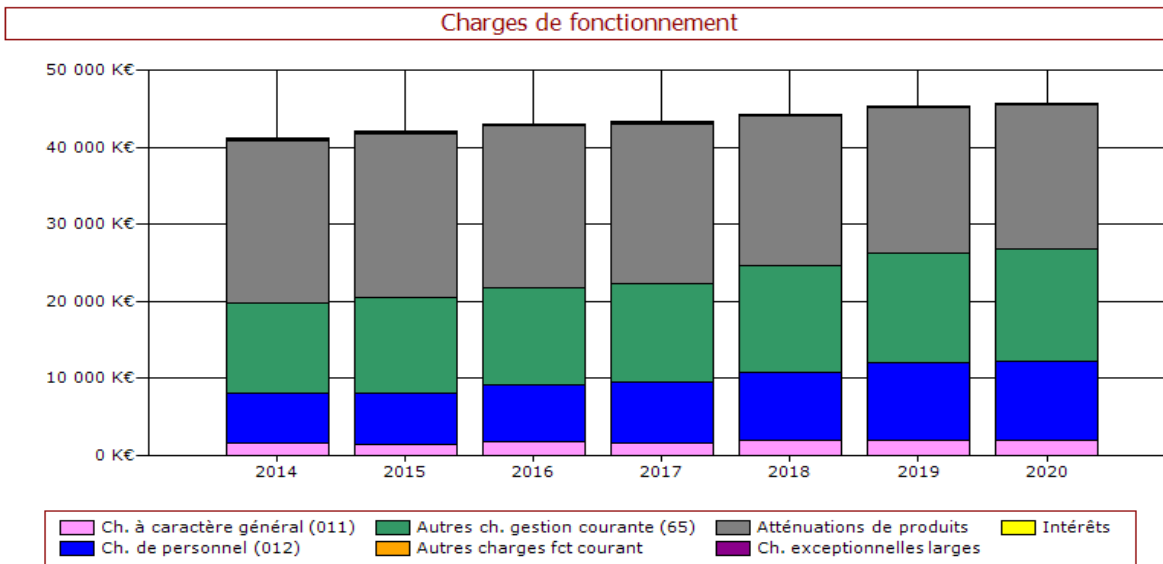


Le montant de base CFE par hab. de Vitré Communauté est de 502 € contre 373 € en moyenne. Cet indicateur traduit la **dynamique économique du territoire**. Le taux de CFE 24,40% de Vitré Communauté contre 26,29 % en moyenne. Le positionnement affiche une pression fiscale contenue.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU COURS DU MANDAT

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant strictes	19 844	20 480	21 837	22 267	24 593	26 239	26 725
Charges à caractère général	1 521	1 382	1 698	1 678	1 966	1 995	2 026
Charges de personnel	6 629	6 772	7 385	7 887	8 885	10 107	10 259
Autres charges de gestion courante	11 694	12 326	12 754	12 702	13 742	14 136	14 440
Dotations aux communes	21 257	21 261	21 185	20 696	19 500	18 960	18 960
Charges de fonctionnement courant	41 101	41 741	43 022	42 963	44 093	45 199	45 685
Charges exceptionnelles	7	279	8	331	100	100	100
Charges d'intérêts	41 108	42 020	43 029	43 293	44 193	45 299	45 785
Intérêts	61	48	52	56	0	0	0
Charges de fonctionnement	41 169	42 068	43 081	43 350	44 193	45 299	45 785



L'évolution moyenne des charges de fonctionnement sur le mandat est de 1,8 %.
L'examen des principaux postes de dépenses de charges révèle une évolution constante.

En 2018, malgré une maîtrise des dépenses à périmètre constant, elles ont continué de croître en raison tout d'abord des transferts de nouvelles compétences imposées par la loi (MAPTAM et NOTRe). Mais également en lien avec la mutualisation des services et la création de services communs qui est presque totalement compensée par une diminution des attributions de compensation des communes concernées.

En 2019, l'évolution des charges est liée au transfert de la compétence lecture publique pour un montant 868 k€ compensé à 63% par un prélèvement sur l'attribution de compensation de la ville de Vitré de 547 k€. Le reste à charge pour Vitré Communauté est de 321 k€ correspondant au montant de la création ex-nihilo d'un réseau.

VARIATION ANNUELLE DES CHARGES : LES HYPOTHÈSES

LES DOTATIONS AUX COMMUNES : ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) ET DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)

L'attribution de compensation a une triple vocation :

1. Compenser le montant de la fiscalité transférée des communes vers l'intercommunalité au moment du passage en fiscalité unique. (Le montant de cette part est figé dans le temps)
2. Compenser le montant de l'évaluation de la charge transférée lors d'un transfert de compétence. (Le montant de cette part est figé dans le temps)
3. Compenser le montant des services communs et mutualisés pris en charge par l'intercommunalité puis défalqué de l'AC. (Le montant de cette part est réactualisé chaque année)

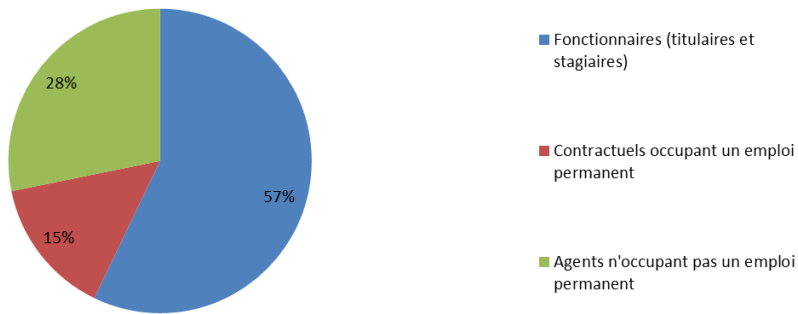
Le montant de **l'AC provisoire 2019 est de 14 678 k€.**

Le pacte financier voté en 2014 prévoyait un maintien du niveau de l'enveloppe de la **DSC** pour tout le mandat. Son montant restera donc inchangé en 2018, à savoir de **4 796 k€.**

LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES : BILAN

1. La structure des effectifs (31/12/2017)

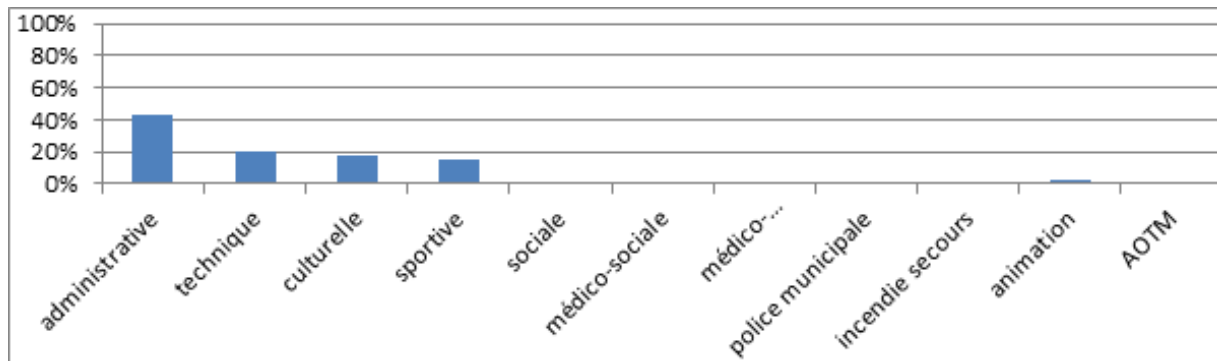
Agents en position d'activité (tous statuts)	259
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	148
Contractuels occupant un emploi permanent	38
Agents n'occupant pas un emploi permanent	73



Au 31/12/2017, 57% des agents communautaires sont des fonctionnaires et 15% occupent un emploi permanent sans voir le statut de fonctionnaire. Enfin 28% sont contractuels sur des missions non pérennes.

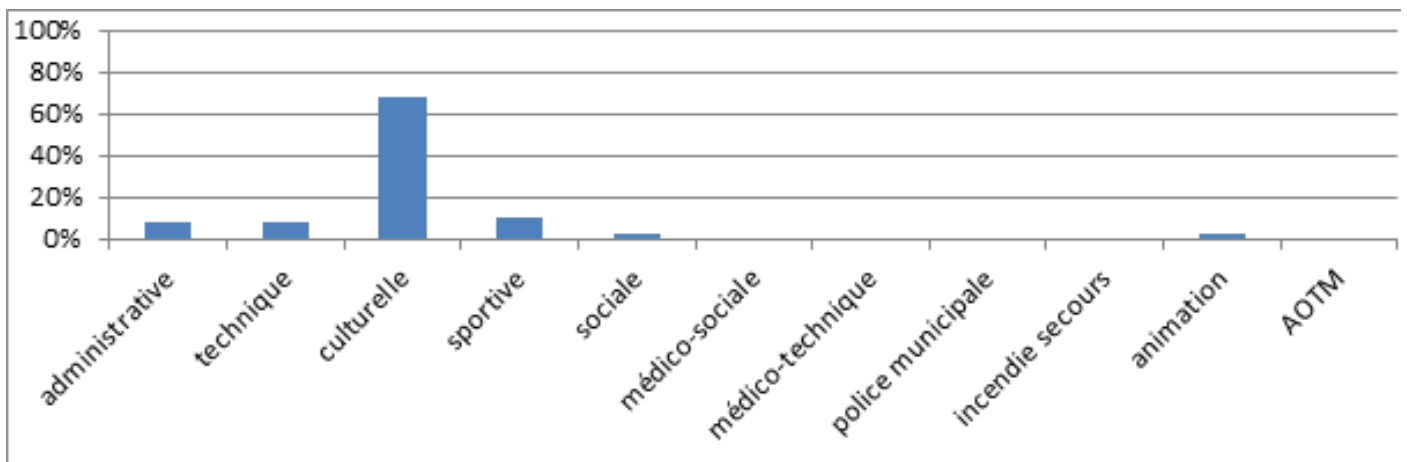
Répartition par filière :

Fonctionnaires :



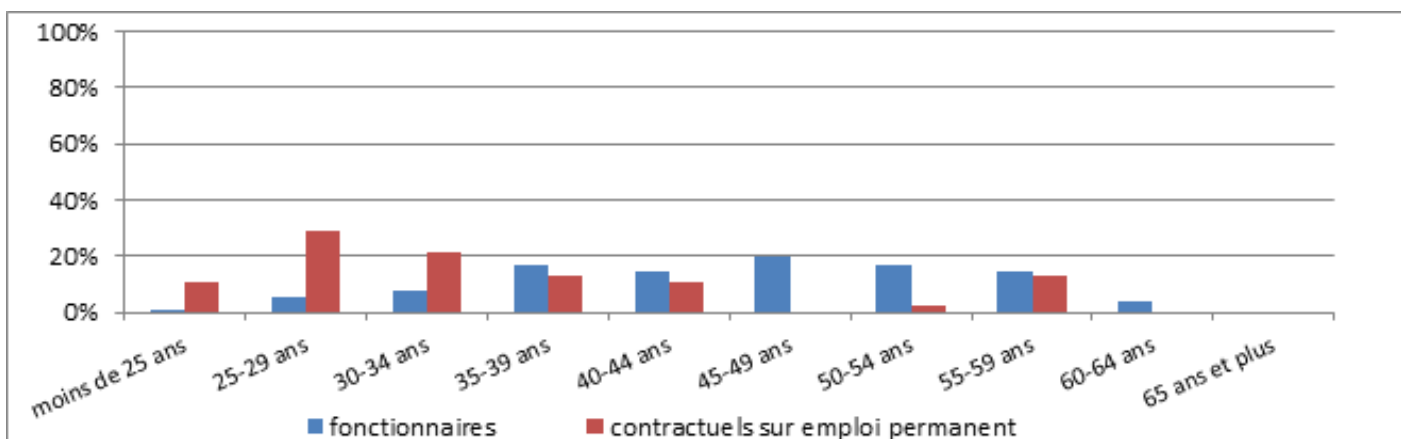
Les fonctionnaires appartiennent majoritairement à la filière administrative. Viennent ensuite les filières technique, culturelle et sportive.

Agents contractuels sur postes permanents :



Les contractuels sur postes permanents sont en majorité de la filière culturelle.

Répartition par classe d'âge et par statut :



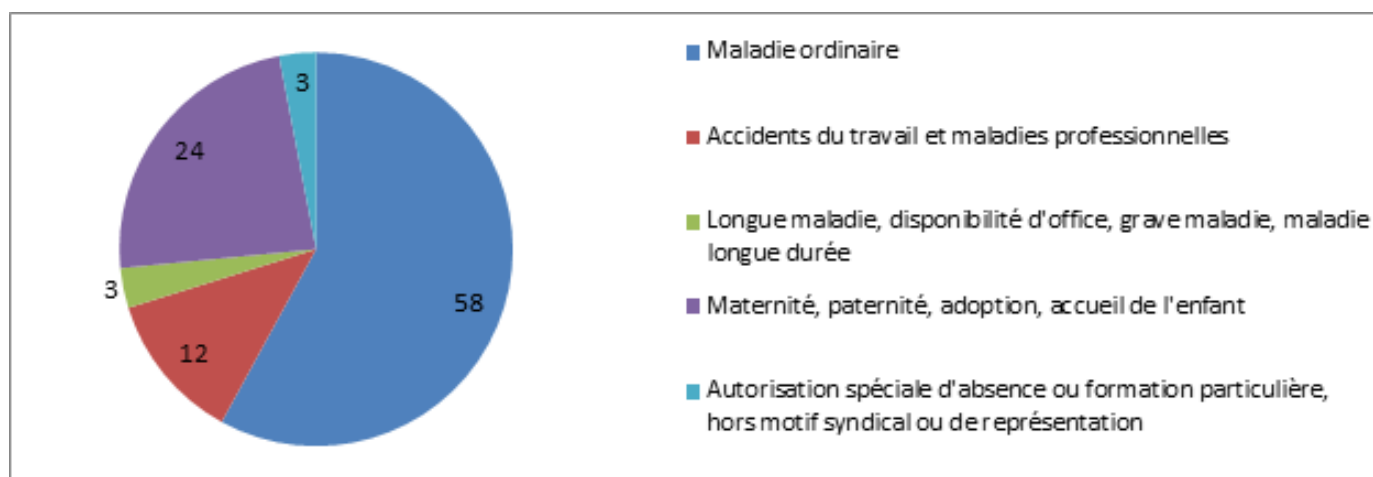
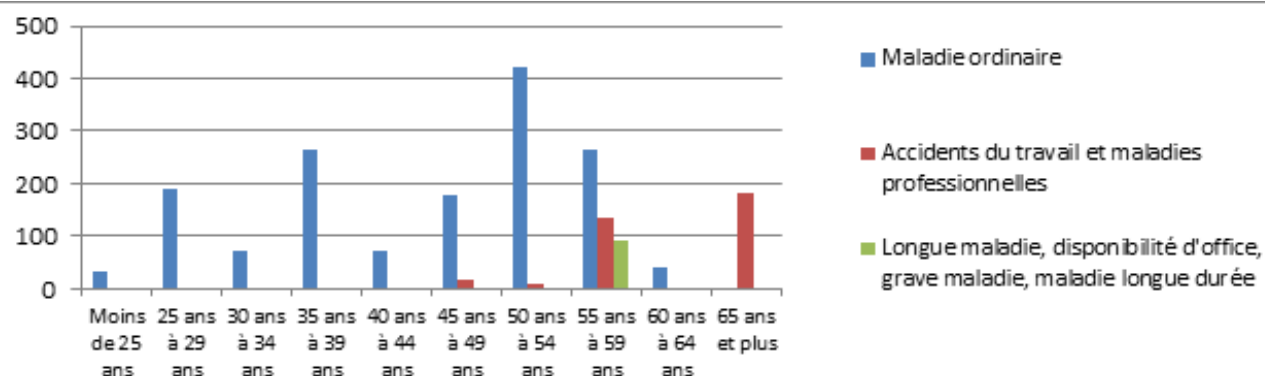
Evolution des effectifs :

Données au 31/12 de chaque année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Titulaires (+ stagiaires)	98	95	99	116	126	127	148
contractuels sur postes permanents	39	42	38	36	32	43	38
agents sur postes non permanents	24	33	47	42	81*	78*	73*
TOTAL	161	170	184	194	239	248	259

*y compris les CDDI (chantier d'insertion)

La progression des effectifs de ces dernières années est due aux mouvements techniques intervenus : fusion (2014), transferts de compétences (2009, 2011, 2015), mutualisation (2017).

Absences au travail des agents sur postes permanents (en dehors des absences syndicales)



L'absentéisme pour maladie ordinaire des agents (sur postes permanents) représente 8,8 jours/an. Il est en baisse par rapport à 2015 (bilan social précédent), et toujours inférieur à la moyenne de la fonction publique territoriale qui est de 12,1 jours/an.

L'absentéisme dû au travail (accident du travail et maladie contractée en service) est très faible : 1,8 jour par agent sur poste permanent, avec une moyenne dans la fonction publique territoriale à 7,3 jours.

La collectivité exerce des contrôles sur l'absentéisme, conformément à la réglementation, et notamment concernant l'envoi dans les temps des arrêts maladie. Les envois tardifs peuvent désorganiser les services et ne permettent pas toujours de pouvoir faire contrôler les agents. Une réduction de la rémunération des agents est appliquée en cas de récidives d'envoi tardifs d'arrêt maladie.

Un travail est également mené avec le service de médecine de prévention du Centre de Gestion.

2. La masse salariale : évolutions et actions entreprises

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 012	6 629' k€	270' k€	7 385' k€	7 887' k€	9 015' k€
Recettes de personnel	499' k€	270' k€	789' k€	226' k€	374' k€
Total net (dépenses - recettes)	6 130' k€	0' k€	6 595' k€	7 661' k€	8 641' k€

Les charges de personnel représentent 18% des dépenses de fonctionnement.

A fin 2018, le prévisionnel dépenses du chapitre 012 pour 2018 est de 8 885 k€, soit une réalisation à 96%.

Les éléments contextuels à venir :

Certaines augmentations sont imposées, sans qu'il ne soit possible de les modifier.

Le PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) impacte la masse salariale de 2016 à 2020. Les mesures annoncées pour 2018 ont été reportées en 2019.

Aucune mesure n'est annoncée concernant l'évolution du point d'indice.

Les principales perspectives liées à l'évolution de la rémunération des agents titulaires sont les suivantes :

- Enveloppe prévisionnelle liée aux avancements d'échelon = 52 000€
- Enveloppe prévisionnelle liée aux avancements de grade et promotion interne = 8 000€
- Enveloppe prévisionnelle liée au PPCR = 50 000€

Les augmentations réglementaires sont estimées à 124 000€ pour 2019, en prenant également en compte les augmentations de cotisations.

Leviers de maîtrise de la masse salariale :

Par lettre de cadrage budgétaire pour 2019, il a été demandé, comme l'an dernier, à l'ensemble des services de maintenir leurs dépenses.

La limitation des recrutements externes en privilégiant les mobilités internes. L'ouverture au recrutement externe ne s'effectue que si les compétences en interne n'existent pas.

Les départs ne font plus l'objet de remplacement systématique, chaque situation est étudiée d'abord par une réorganisation du service, puis par des mobilités internes.

La gestion stricte des heures supplémentaires, avec la priorité donnée à la récupération, permet d'en maîtriser le montant. Le total des heures supplémentaires en 2017 s'élevait à 798 heures, contre 1046 heures en 2015.

L'amélioration des outils de gestion interne est envisagée pour 2019, avec :

- L'harmonisation avec la Ville, des critères de promotion sociale (avancement de grade et promotion interne) ;
- La modernisation des outils de gestion RH pour le suivi des temps de travail (suivi des heures, congés, plannings, ...) ;
- La décentralisation des outils de gestion des temps vers les services.

La professionnalisation des managers se poursuit avec la réalisation de formations en intra pour favoriser les apprentissages et les échanges de pratiques internes.

L'accompagnement des agents vers la mobilité se développe. Le service RH accompagne la réflexion des agents sur leur avenir professionnel et les accompagner dans leur évolution de carrière.

Une nouvelle édition de la bourse à la mobilité avec la Ville et le CCAS pourrait être envisagée, en fonction du retour des agents dans le cadre des évaluations professionnelles.

La prévention des risques professionnels. Une action avait été lancée en 2017 pour préserver la santé et la sécurité des agents au travail, et agir sur les arrêts liés à un accident du travail ou une maladie contractée en service, même si ceux-ci restent très faibles. Elle se concrétise depuis fin 2018 par la mise en place du document unique des risques professionnels, en partenariat avec le Centre de gestion. Ce document permet d'identifier les risques professionnels par un diagnostic et de proposer ensuite des actions prioritaires à mener par la collectivité.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE ET ADAPTÉE AUX CAPACITÉS BUDGÉTAIRES

Les investissements de Vitré Communauté se répartissent en 3 catégories :

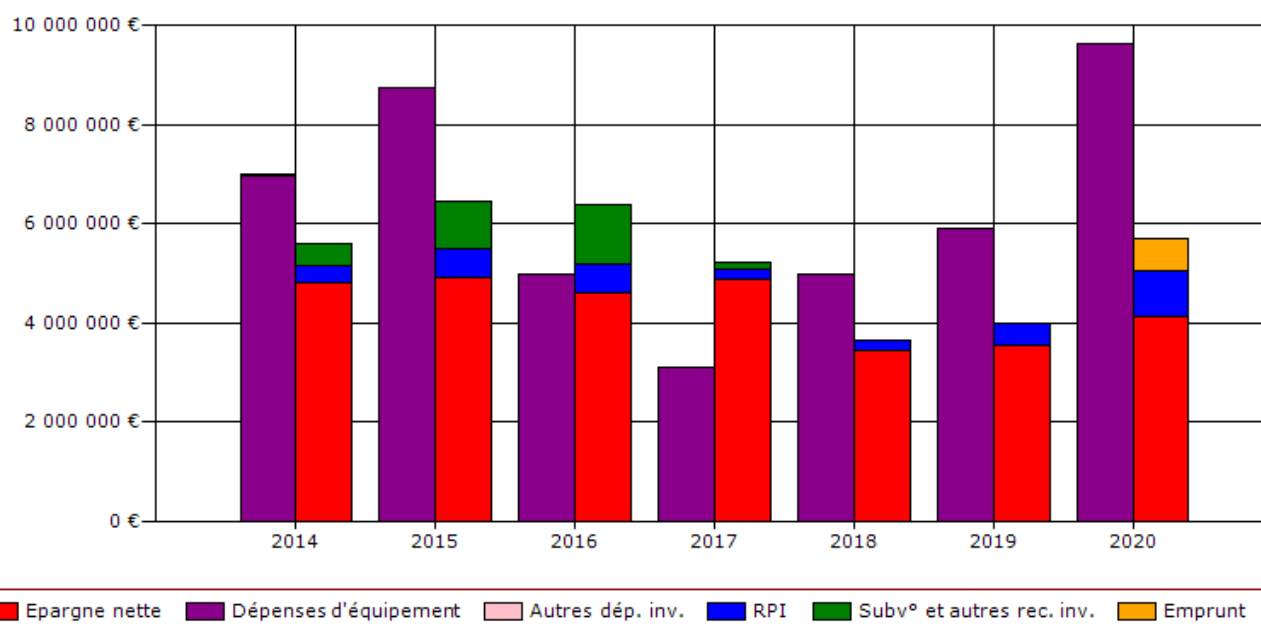
1. Une politique de **fonds de concours** ambitieuse afin d'accompagner les projets structurants communaux.
2. Un **programme d'investissements** conduit par Vitré Communauté afin de développer le territoire.
3. L'aménagement des **zones d'activités et la construction d'ateliers relais** pour favoriser le développement des entreprises sur le territoire.

	2018	2019	2020	2021	Montant global
1- Fonds de concours	3 105	2 985	3 455		9 545
Accompagnement des projets communaux - Fonds de Concours 2014-2020	2 000	2 000	2 000		6 000
Local Archives - part communautaire	350				350
Fonds de concours "Voiries routières" zones d'activités économiques - Dél 70 du 120517		230	700		930
Fonds de concours "Soutien aux derniers commerces" (de sa catégorie et de la commune)	60	60	60		180
Fonds de concours accompagnement services de proximité intercommunaux	55	55	55		165
Habitat et derniers commerces	640	640	640		1 920
- PLH Soutien à l'accession, à l'investissement et aux travaux dans le parc privé ancien	200	200	200		600
- PLH Subvention en faveur du parc locatif social	400	400	400		1 200
- Délégation des aides à la pierre parc public	40	40	40		120

2- Opérations structurantes - à incidence fiscale	3 110	7 740	3 080	2 320	16 250
Projets engagés	3 030	2 740	3 080	2 320	11 170
Siège de Vitré Communauté : locaux dans le cas de la mutualisation (Travaux 1380k€- bâtiment 1 143k€)		300	1140	1380	2 820
Schéma et infrastructures numériques - MEGALIS	500	940	940	940	3 320
Renouvellement matériel et entretien du patrimoine	500	500	500		1 500
Infrastructures (Voies structurantes, aires de co-voiturage, piste cyclable, déploiement fibre, signalétique...) - Provision	500	500	500		1 500
Maison Médicale de Garde	230	50			280
Gare scolaire (Coût du projet 750k€ avec une participation de la ville de Vitré de 300k€)		450			450
Travaux d'aménagement voie verte - Etude de maîtrise d'oeuvre à la charge du département	1 300				1 300
Projets en phase d'études	80	5 000			5 080
Equipement nautique d'intérêt communautaire (programmiste)	50				
Aménagement base de loisirs - Parking et hébergement (programmiste)	30				

3- Opérations structurantes - sans incidence fiscale (provisions)	4 500	4 500	4 500	4 500	22 500
Réserves foncières - Sans incidence fiscale, les dépenses sont couvertes par les ventes de terrains	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Développement économique - Sans incidence fiscale, les dépenses sont couvertes par les loyers	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Total Dépenses d'investissements	10 715	15 225	11 035	6 820	48 295

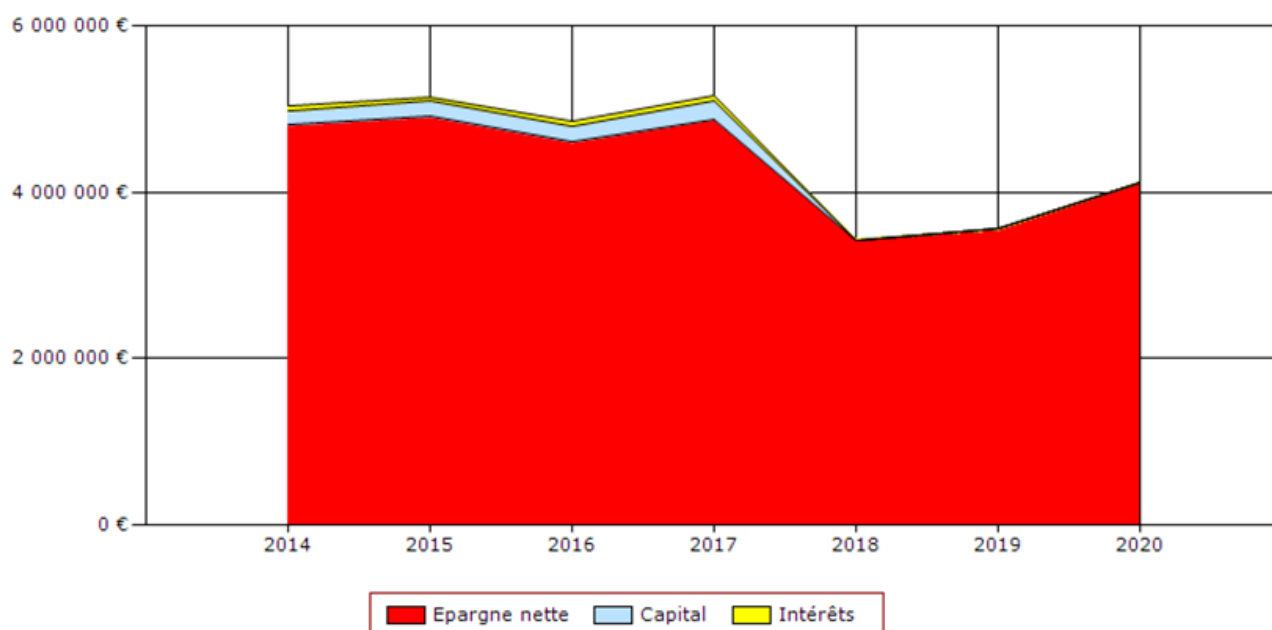
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

K€	2017	2018	2019	Var.	2020	Var.
Produit de fct. courant	48 450	47 987	49 142	2,4%	50 187	2,1%
- Charges de fct. courant	43 289	44 193	45 299	2,5%	45 780	1,1%
= ÉPARGNE DE GESTION (EG)	5 161	3 799	3 848		4 407	
- Intérêts	56	48	44		138	
= EPARGNE BRUTE (EB)	5 105	3 751	3 804		4 269	
- Capital	225	198	166		202	
= ÉPARGNE NETTE (EN)	4 880	3 553	3 638		4 067	

Marges d'épargne



En 2018, Vitré Communauté a réussi à préserver une situation financière saine malgré le poids de reversement, avec un endettement réduit et une capacité d'autofinancement stable.

Vitré Communauté doit dégager un autofinancement important si elle souhaite tenir l'engagement ambitieux qu'elle s'est fixé en matière de niveau de fonds de concours à ses communes. **Le montant annuel de son amortissement est de 2100 k€.**

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire et la première étape du cycle budgétaire. Le rapport élaboré à cette occasion définit les priorités d'actions et les options de stratégie financière retenues pour la construction du budget, notamment en matière d'endettement et de choix des investissements.

DEUX AXES STRATÉGIQUES DU DOB 2019

A. MAINTENIR DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES

- Faire mieux avec moins d'argent public :
 - **Maîtriser les dépenses** courantes de fonctionnement et identifier les marges de manœuvre (évaluation du coût des services)
 - Poursuivre la structuration et **l'optimisation** des services intercommunaux (mutualisation, services communs)
- Déterminer le plan pluriannuel d'**investissement** (études préalables en mesurant l'opportunité et le fonctionnement induit) en maîtrisant les niveaux d'endettement et d'autofinancement.

B. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AFIN DE MAINTENIR SA DYNAMIQUE

- Maintenir un niveau élevé d'investissements pour accompagner le développement des entreprises en mettant l'accent sur le **marché du tertiaire**.
- Poursuivre le développement des services à la population à travers les **équipements structurants** afin d'assurer le bien-être et l'égalité des chances à travers la qualité des services proposés.
- Garantir le niveau de **redistribution** aux communes afin de respecter le principe de **subsidiarité**
- Accompagner le **développement** de nos communes et veiller à l'**équilibre rural/urbain**
- Maintenir une **pression fiscale modérée** pour protéger le pouvoir d'achat des familles et la compétitivité de nos entreprises : Stabilité des taux de fiscalité.

**POURSUIVONS LES INVESTISSEMENTS EN
MAINTENANT NOS MARGES DE MANŒUVRE
FINANCIÈRES**